

## **SEANCE DU 28 MARS 2024**

Aujourd'hui, vingt et un mars deux mil vingt-quatre, les membres du conseil municipal sont informés individuellement par courriel qu'une séance ordinaire du Conseil Municipal aura lieu au Trait d'Union, le jeudi vingt-huit mars deux mil vingt-quatre à 19h30 avec l'ordre du jour suivant :

### **Ordre du jour du Conseil Municipal**

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mars 2024 –
- 2) Désignation d'un secrétaire de séance –
- 3) Compte Financier Unique 2023 –
- 4) Affectation du résultat de l'exercice 2023 –
- 5) Attribution de subventions aux associations –
- 6) Fixation du taux des taxes locales –
- 7) Vote du Budget Primitif 2024 –
- 8) Autorisation donnée à Mme le Maire de procéder à des virements de crédits –
- 9) Création d'un poste d'adjoint technique contractuel pour un accroissement temporaire d'activité –
- 10) Divers –

Conformément à l'article L.121.10 du code des communes, la convocation ci-dessus est affichée à la porte de la Mairie.

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

<u>Présidence</u>	ROEHLLY Sylvie
<u>Adjoints</u>	WINTER-KNECHT Didier WERNERT Annie KLEINMANN Jean-Jacques REGNIER Clarisse BLANCK Dominique
<u>Conseillers</u>	ACKER Dominique – ALBECKER Bernard – BLANCK Denis – BONICEL Bénédicte – FORR Bernard – FOURNAISE Véronique – GASSERT Cédrine – HILD Aline – JUNG Didier – KERTZINGER Francis – SORG Fabienne – SORGIUS Christian – VATRY Edwige – WEEBER Michelle.
<u>Absents</u>	MUGLER Christelle a donné procuration à REGNIER Clarisse – RICK Stéphane a donné procuration à JUNG Didier – VOGT Marie-Line a donné procuration à HILD Aline.

Le quorum est atteint.

### Commune

#### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 mars 2024**

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

#### **2. Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur ACKER Dominique est désigné secrétaire de séance.

#### **3. Compte Financier Unique 2023**

Par délibération du 10 juin 2021 le Conseil Municipal a décidé de participer à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période d'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

Considérant que Madame Annie WERNERT, adjointe au Maire, a été désignée pour présider la séance de l'adoption du compte administratif, elle soumet à l'assemblée le bilan financier de l'année écoulée qui se présente ainsi :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes de fonctionnement 2023	2.662.675,35€
Dépenses de fonctionnement 2023	2.299.981,93€
Résultat de l'exercice – Excédent de fonctionnement	362.693,42€
<i>Résultats antérieurs reportés</i>	2.301.311,04€
<b>Résultat cumulé au 31/12/2023- Résultat à affecter</b>	<b>2.664.004,46€</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Recettes d'investissement 2023	2.833.037,57€
Dépenses d'investissement 2023	1.372.537,26€
<b>Résultat de l'exercice – Excédent d'investissement</b>	<b>1.460.500,31€</b>
<i>Résultats antérieurs reportés</i>	-712.116,64€
<b>Résultat cumulé au 31/12/2023</b>	<b>+ 748.383,67€</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>3.412.388,13€</b>

Il demande au Conseil de bien vouloir approuver ce bilan.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU les explications de l'Adjointe, Madame Annie WERNERT ;

Après en avoir délibéré ;

Sous la présidence de Madame Annie WERNERT, Madame le Maire ayant quitté la salle,

A P P R O U V E à l'unanimité, le compte financier unique 2023

#### **4. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Financier Unique 2023, constatant qu'il présente un excédent de fonctionnement de : 2.664.004,46 €.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit, en priorité, couvrir le besoin de financement de la section d'investissement).

D E C I D E à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

Le résultat de clôture en fonctionnement soit 2.664.004,46€ est porté au compte 002 en recette  
Le résultat de clôture en investissement soit + 748.383,67 € est porté au compte 001  
« solde d'exécution reporté » en recettes au budget 2024.

## 5. Attribution de subventions au titre de l'année 2024

Le Maire signale à l'assemblée qu'il a été saisi de plusieurs demandes de subventions de fonctionnement, au titre de l'année considérée, présentées par plusieurs sociétés locales, associations et organismes, présentant un caractère d'intérêt général.

Il propose au conseil de réserver une suite favorable à l'ensemble de ces requêtes.

La commission des finances réunie le 28 mars 2024 a donné un avis favorable.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE à l'unanimité, d'attribuer une aide financière aux associations, organismes et autres, selon l'état annexé à la présente ;

AUTORISE le Maire à inscrire ces montants dans le budget primitif 2024.

Monsieur Denis BLANCK et Monsieur Christian SORGIUS n'ayant pas pris part au vote.

**Commune de WEYERSHEIM.**

Année 2024

### C/ 6574 Subventions de fonctionnement aux associations & personnes de droi

ALEF pour les P'tits Loups	125 000,00 €
Amicale des SAPEURS POMPIERS	2 140,00 €
Ass. S'Klenderfel	400,00 €
Association de Tir St Sébastien	800,00 €
Basket Club	500,00 €
Centre socio-culturel de Hoerd	1 000,00 €
Chorale Ste Cécile	155,00 €
Collège de Hoerd	300,00 €
Cyclisme artistique	2 000,00 €
Ecole Elémentaire	980,00 €
Ecole Maternelle	1 106,00 €
GAS	1 160,00 €
Musique Municipale	5 816,00 €
	<b>141 357,00 €</b>

## 6. Fixation du taux des taxes locales

Par délibération du 30 mars 2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : 19,12 %

TFPNB : 26,92 %

CFE : 15,40%

TH : 14,53 % \*

\*Pour mémoire le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) est voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

La commission finances, réunie le 28 février 2024 propose d'augmenter les taux des taxes locales de 1% par rapport à 2023. Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir suivre l'avis de la commission et de porter les taux à :

TFPB : 19,31 %  
TFPNB : 27,19 %  
CFE : 15,55 %  
TH : 14,67 %

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, à la majorité, 1 ABSTENTION,

DECIDE d'augmenter de 1% les taux d'imposition en 2024 et donc de les porter à :

TFPB : 19,31 %  
TFPNB : 27,19 %  
CFE : 15,55 %  
TH : 14,67 %

#### **7. Budget primitif 2024**

Madame le Maire soumet à l'assemblée le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 :

##### **Section de fonctionnement**

Dépenses et recettes équilibrées à 5.289.558,54 euros

##### **Section d'investissement**

Dépenses et recettes équilibrées à 4.426.278,31 euros

Elle demande au conseil de bien vouloir approuver ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU les explications de Madame le Maire ;

Après en avoir délibéré ;

APPROUVE à l'unanimité, le budget primitif 2024 et ses annexes.

#### **8. Autorisation donnée au Maire de procéder à des virements de crédits (M57)**

Madame le Maire expose que la nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité, pour l'assemblée délibérante, d'autoriser l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des

dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Ces virements de crédits doivent faire l'objet d'une décision expresse de l'exécutif, qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun.

Cette décision doit également être notifiée au comptable.

Le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits, lors de sa plus proche séance.

Vu la délibération du 9 décembre 2021 d'adoption, par anticipation à compter du 1er janvier 2022, de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu les dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU les explications de Madame le Maire ;

Après en avoir délibéré ;

A U T O R I S E à l'unanimité pour l'exercice 2024, Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections, sous réserve que ces mouvements de crédits n'entraînent pas une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre ;

A U T O R I S E Madame le Maire à signer les décisions et documents utiles pour les transmettre au représentant de l'Etat, et les notifier au comptable assignataire de Haguenau pour mise en œuvre.

**9. Création d'un poste d'adjoint technique contractuel pour un accroissement temporaire d'activité**

Il est proposé de créer un poste d'adjoint technique contractuel à temps non-complet 27 heures/hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024 pour une durée de 3 mois sur la base de l'article 3 1°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré ;

A U T O R I S E à l'unanimité, la création d'un d'adjoint technique contractuel aux conditions citées ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.

P R E N D A C T E que l'agent percevra, à compter de sa nomination, le régime indemnitaire lié au grade.

DECIDE

de modifier le tableau des effectifs en ce sens.

AUTORISE

le Maire ou un adjoint à signer tous les actes y relatifs.

**10. Divers**

- Néant.

Personne ne demandant plus la parole, le Maire lève la séance à 21h20.

Le Maire,  
Sylvie ROEHLI,



Le secrétaire,  
Dominique ACKER,

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Dominique Ackers, the secretary.

# Conseil Municipal Commune de Weyersheim

Séance du jeudi 28 mars 2024

## I - Délibérations :

N°19/2024	Compte Financier Unique 2023	Approuvée
N°20/2024	Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023	Approuvée
N°21/2024	Attribution de subventions au titre de l'année 2024	Approuvée
N°22/2024	Fixation du taux des taxes locales	Approuvée
N°23/2024	Budget primitif 2024	Approuvée
N°24/2024	Autorisation donnée au Maire de procéder à des virements de crédits (M57)	Approuvée
N°25/2024	Création d'un poste d'adjoint technique contractuel pour un accroissement temporaire d'activité	Approuvée

## II - Emargement des Conseillers Municipaux :

MEMBRES	PRESENCE
ROEHLLY Sylvie, Maire	Présente
WINTER-KNECHT Didier	Présent
WERNERT Annie	Présente
KLEINMANN Jean-Jacques	Présent
REGNIER Clarisse	Présente
BLANCK Dominique	Présent
MUGLER Christelle	Absente excusée - procuration à REGNIER Clarisse
ACKER Dominique	Présent
ALBECKER Bernard	Présent

BLANCK Denis	Présent
BONICEL Bénédicte	Présente
FORR Bernard	Présent
FOURNAISE Véronique	Présente
GASSERT Cédrine	Présente
HILD Aline	Présente
JUNG Didier	Présent
KERTZINGER Francis	Présent
RICK Stéphane	Absent excusé - procuration à JUNG Didier
SORG Fabienne	Présente
SORGIUS Christian	Présent
VATRY Edwige	Présente
VOGT Marie-Line	Absente excusée - procuration à HILD Aline
WEEBER Michelle	Présente

Le Maire,  
Sylvie ROEHLLY,



Le secrétaire,  
Dominique ACKER,